

FORMULAIRE POUR LES PERSONNES ASSURÉES

Plan d'épargne pour le plan de prévoyance Basis

En cas de nouvelle affiliation ou de changement de plan d'épargne

En cas de nouvelle affiliation à la SVE, vous avez le choix entre trois plans d'épargne: le Plan de base, le Plan Confort ou le Superplan. Sans notification écrite de votre part, le Plan de base s'applique. Ensuite, vous pourrez changer de plan d'épargne chaque année à la date du 1^{er} juillet, en soumettant votre demande au plus tard jusqu'au 31 mai.

Données personnelles

Nom et prénom

Employeur

Rue, n°

Date d'entrée (indiquer seulement lors de l'entrée)

NPA/localité

Numéro personnel

Choix du plan d'épargne

Je souhaite choisir le plan d'épargne suivant:

☐ à l'entrée dans la SVE (communication à la SVE au plus tard **30 jours après la date d'entrée**)

☐ au 1^{er} juillet (communication à la SVE au plus tard jusqu'au **31 mai**)

	☐ Plan de base			☐ Plan Confort			☐ Superplan		
Âge	Assuré·e	Entreprise	Total	Assuré·e	Entreprise	Total	Assuré·e	Entreprise	Total
18–24	–	–	–	–	–	–	–	–	–
25–34	4,0	6,0	10,0	5,0	6,0	11,0	6,0	6,0	12,0
35–44	5,2	7,8	13,0	6,5	7,8	14,3	7,8	7,8	15,6
45–54	7,2	10,8	18,0	9,0	10,8	19,8	10,8	10,8	21,6
55–65	8,4	12,6	21,0	10,5	12,6	23,1	12,6	12,6	25,2
65–70	4,0	6,0	10,0	5,0	6,0	11,0	6,0	6,0	12,0

Les cotisations d'épargne figurant dans le tableau ci-dessus sont indiquées en pourcentage du salaire assuré. S'y ajoutent les cotisations de risque dont le montant est identique dans les trois plans d'épargne, soit 0,8% du salaire assuré pour vous et 1,2% pour l'entreprise.

Lieu/Date

Signature (à la main ou numériquement)

Veuillez nous retourner le formulaire dûment rempli et signé via e-mail ou par courrier. Avec tous nos remerciements.
versichertenberatung@sve.ch | Sulzer Vorsorgeeinrichtung, Case postale, 8401 Winterthur, Suisse